



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent quarante-neuvième session

Rome, 16–20 juin 2014

Rapport de la cent cinquante-deuxième session du Comité financier (Rome, 21–22 janvier 2014)

Résumé

À sa cent cinquante-deuxième session, le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires concernant le Programme alimentaire mondial (PAM), avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa première session ordinaire, en février 2014.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa première session ordinaire, en février 2014.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mj500f

**RAPPORT DE LA CENT CINQUANTE-DEUXIEME SESSION
DU COMITÉ FINANCIER
(21–22 janvier 2014)**

Introduction

1. Le Comité soumet au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent cinquante-deuxième session.
2. Outre le Président, M. MOUNGUI MÉDI, les représentants des membres ci-dessous étaient présents:
 - Mme Kristina Gill (Australie)
 - M. Olyntho Vieira (Brésil)
 - M. Khaled M.S.H. Eltaweel (Égypte)
 - Mme Melanie Rosenbaum (Allemagne)
 - M. Abdoulaye Traore (Guinée)
 - M. Hideya Yamada (Japon)
 - M. Alan Romero Zavala (Mexique)
 - M. Mohamed Lemghari (Maroc)
 - M. Khalid Mehboob (Pakistan)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - Mme Kristina Gill avait été désignée, en remplacement de M. Matthew Worrell, représentante de l'Australie à la session;
 - M. Khaled M.S.H. Eltaweel avait été désigné, en remplacement de M. Magdi Anwar, représentant de l'Égypte jusqu'à l'expiration de son mandat;
 - Mme Melanie Rosenbaum avait été désignée, en remplacement de M. Georg Friedel Cramer, représentante de l'Allemagne à la session;
 - M. Alan Romero Zavala avait été désigné, en remplacement de Mme Emma María José Rodríguez Sifuentes, représentant du Mexique à la session;
 - M. Benito Santiago Jiménez Sauma avait été désigné, en remplacement de M. Alan Romero Zavala, représentant du Mexique pour une partie de la session;
 - M. Mohamed Lemghari avait été désigné, en remplacement de M. Fouzi Lekjaa, représentant du Maroc à la session;
 - Mme Abla Malik Osman Malik (Soudan) n'assistait pas à la session; et
 - Mme Elizabeth Petrovski avait été désignée, en remplacement de Mme Natalie Brown, représentante des États-Unis d'Amérique à la session.
4. Le résumé des qualifications des membres suppléants peut être téléchargé sur le site Web des Organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>
5. Ont également assisté à la cent cinquante-deuxième session du Comité les observateurs sans droit de parole des membres ci-dessous:
 - Belgique
 - Finlande
 - Pays-Bas
 - République de Corée
 - Royaume-Uni

Élection du Vice-Président

6. M. Matthew Worrell (Australie) a été élu à l'unanimité Vice-Président pour 2014.

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

Méthode de calcul du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du PAM

7. Le Comité s'est penché sur le document intitulé «*Méthode de calcul du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du PAM*», qui était présenté au titre de la première phase d'un examen en deux étapes. Ce document exposait quatre questions pour lesquelles le Secrétariat sollicitait des orientations ainsi que les avis des membres pour définir la portée de la deuxième phase de réflexion.

8. Le Comité s'est félicité de la teneur et de la structure du document, qui précise les éléments à examiner. Il a noté que la méthode de traitement des coûts d'appui indirects (CAI) appliquée au PAM avait évolué depuis 1995, et relevé que le dernier examen du taux de recouvrement des CAI remontait à 2006. Il a reconnu que la période de transition que traversait le PAM en passant de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire ainsi que les injonctions issues de l'Examen quadriennal complet prônant une harmonisation plus poussée à l'échelle du système des Nations Unies, rendaient opportun de procéder à un examen du modèle appliqué au PAM en matière de CAI.

9. Le Comité a souligné la complexité de l'entreprise. Il s'est demandé si l'intervalle entre la session du Conseil d'administration du PAM de février 2014 et la session annuelle de juin 2014 laisserait suffisamment de temps pour tenir les consultations informelles prévues et procéder aux analyses nécessaires, puis aboutir à des conclusions. Suite aux éclaircissements donnés par le Secrétariat, il a reconnu que la complexité de l'examen dépendrait en grande partie des avis formulés par les membres sur les quatre questions à élucider.

10. Le Comité était conscient que le PAM avait l'obligation de donner suite aux points soulevés dans l'Examen quadriennal complet, qui découlaient d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2012. Il a en outre admis qu'il était nécessaire pour le PAM de consulter son Conseil d'administration au sujet de définitions communes et du concept de ressources de base. Le Comité a insisté sur le fait qu'il fallait, au moment de décider d'une position, prendre dûment en considération les différences existant dans les modèles opératoires des institutions des Nations Unies ainsi que le modèle de financement du PAM, qui reposait intégralement sur des contributions volontaires.

11. Le Comité a formulé plusieurs observations initiales au sujet des points pour lesquels un avis avait été sollicité. Il a ainsi:

- recommandé que le principe du recouvrement intégral des coûts appliqué à compter de 1995 soit maintenu, étant entendu toutefois que ce point nécessitait un examen plus approfondi et une analyse plus détaillée de la part du Secrétariat concernant les sources de financement actuellement utilisées pour couvrir les dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP), avant qu'il puisse être envisagé de modifier le dispositif de recouvrement des coûts du PAM;
- noté que le document soulevait la question de la possibilité ou de l'opportunité d'envisager de modifier la pratique actuelle pour appliquer différents taux aux différentes catégories de programmes ou aux différents types d'activités. Il était d'avis que le maintien d'un taux unique de recouvrement des CAI applicable à l'ensemble des programmes et activités serait bénéfique à toutes les parties prenantes pour des raisons de simplicité et de transparence, et que le principe d'un taux unique écarterait le risque d'encourager l'adoption de catégories de programmes moins appropriées;
- admis, s'agissant de la question du recours à des taux variables de recouvrement des CAI, que l'abaissement des taux appliqués aux CAI pourrait encourager certains donateurs, notamment ceux du secteur privé et ceux participant à la coopération Sud-Sud. Il a également reconnu que pour qu'une position puisse être formulée, il

fallait que le Secrétariat fournisse un complément d'information et d'éléments d'analyse, y compris sur les pratiques d'autres organismes des Nations Unies; et

- noté le caractère particulier du modèle opératoire du PAM, qui différait de celui des autres organismes au sein du système des Nations Unies, et estimé qu'une certaine flexibilité devrait être ménagée afin que le PAM s'acquitte de son mandat. En conséquence, le Comité n'a pas soutenu le modèle prévoyant un budget de base pour le PAM, estimant qu'une telle disposition pourrait avoir un effet démotivant sur l'aspiration du Secrétariat à une efficacité accrue. Il s'est demandé s'il ne serait pas plus utile d'envisager la possibilité de couvrir les coûts de base au moyen de dotations budgétaires spécifiques aux fins des dépenses AAP.

12. Le Comité:

- a) **a remercié** le Secrétariat d'avoir établi ce document et d'avoir su reconnaître la nécessité de procéder à un examen du taux de recouvrement des CAI en tenant dûment compte des exercices similaires conduits dans d'autres institutions des Nations Unies ainsi que du caractère unique du modèle opératoire du PAM;
- b) **a émis** l'opinion dans un premier temps que le maintien d'un taux unique de recouvrement des CAI pour l'ensemble des programmes et activités serait bénéfique pour le PAM, et indiqué qu'il n'appuierait pas le modèle de budget de base pour le PAM, mais il a demandé davantage de précisions sur le concept dans la mesure où il s'appliquait à d'autres fonds et programmes;
- c) **a prié** le Secrétariat d'approfondir l'analyse des diverses sources de financement actuellement utilisées pour couvrir les coûts relatifs à l'administration et à l'appui aux programmes, et de donner davantage d'informations et d'éléments d'analyse, y compris sur les pratiques d'autres organismes des Nations Unies s'agissant du recours à des taux variables de recouvrement des CAI pour encourager les contributions de certains donateurs;
- d) **a incité à la prudence** dans l'établissement de l'ambitieux calendrier de l'étude, mais a admis que la portée de l'analyse dépendait des commentaires reçus par le Conseil d'administration;
- e) **a noté** que la méthode relative au recouvrement des CAI agréée par le Conseil d'administration en 2006 pourrait éventuellement servir de point de départ à l'étude; et
- f) **a encouragé** le Conseil d'administration à examiner le document et les propositions qu'il contient à la lumière des premières orientations figurant dans le présent rapport.

Examen du cadre de financement: Mécanisme de financement anticipé

13. Le Comité a examiné le document intitulé «*Examen du cadre de financement: Mécanisme de financement anticipé*», présenté par le Secrétariat, dans lequel étaient exposées les raisons justifiant l'examen du cadre de financement ainsi que trois propositions visant une extension du Mécanisme de financement anticipé. Ces propositions portaient entre autres sur l'augmentation de la Réserve opérationnelle et/ou la recherche de garanties pour les avances, la modification du ratio de levier des différents instruments de préfinancement, et le préfinancement «groupé» des opérations sur la base de l'évolution tendancielle des ressources au niveau des pays.

14. Le Comité a noté que ce document était soumis au Conseil d'administration pour examen, le principal objectif étant de recueillir des observations préliminaires au sujet des trois propositions indiquées.

15. Le Comité a été informé par le Secrétariat que les trois propositions relatives à l'extension du Mécanisme de financement anticipé (MFA) s'excluaient mutuellement et que, compte tenu des observations exprimées par le Conseil d'administration à sa session de février 2014, d'autres

consultations étaient prévues avant la session annuelle de juin 2014. Une analyse plus détaillée des trois propositions serait fournie, étayée par un examen extérieur réalisé par un cabinet de consultants qui se chargerait d'analyser les coûts et les avantages découlant de cette extension et fournirait un avis sur les paramètres à adopter en matière de gestion du risque financier.

16. Le Comité a remercié le Secrétariat d'avoir élaboré le document et accueilli favorablement les trois propositions relatives à l'extension du MFA.

17. Le Comité a demandé plusieurs éclaircissements concernant: i) la dotation totale prévue pour le MFA et ses divers éléments; ii) les gains d'efficacité prévus; iii) les facteurs de risque liés au système de préfinancement groupé proposé, ainsi que les conditions et modalités d'application d'un tel système, y compris les capacités propres aux différents bureaux de pays; iv) la détermination des ratios de levier; v) l'octroi éventuel d'avances sur une base régionale; et vi) une comparaison avec le secteur bancaire.

18. Le Comité a été informé que le taux d'utilisation du MFA était actuellement de 90 pour cent, sachant en particulier que les avances accordées aux projets étaient limitées compte tenu du plafond actuel du Mécanisme, soit 257 millions d'USD, montant qui ne représentait que 6,1 pour cent du programme de travail qui devait être financé en 2014, contre 9,9 pour cent en 2010 et 11,3 pour cent en 2011. À cet égard, il a également été informé que le Mécanisme d'achat anticipé avait atteint son niveau optimal.

19. Le Comité:

- **a examiné le document intitulé «Examen du cadre de financement: Mécanisme de financement anticipé»;**
- **a noté que, depuis leur création en 2005, les instruments de financement anticipé avaient toujours été fondés sur des paramètres de risque précis et que le PAM avait acquis l'expérience nécessaire concernant l'application de ces dispositifs;**
- **a noté que le préfinancement peut stabiliser le financement des bureaux de pays et contribuer à éviter les ruptures d'approvisionnement tout en réduisant les délais de livraison, et a reconnu qu'il était souhaitable de diminuer encore l'incertitude entourant le financement au niveau des pays;**
- **a noté que les trois propositions s'excluaient mutuellement et avaient toutes pour but d'accroître la capacité de préfinancement du PAM en attendant la confirmation des contributions annoncées par les donateurs, et qu'elles pourraient être mises en œuvre ensemble ou séparément;**
- **a indiqué qu'il fallait que des informations supplémentaires soient fournies, comme indiqué au paragraphe 17, notamment sur: i) la dotation totale prévue pour le MFA; ii) le nouveau mécanisme de préfinancement groupé; et iii) la détermination des ratios de levier;**
- **a pris note des trois propositions relatives à l'extension du Mécanisme de financement anticipé et a déclaré attendre avec intérêt la communication d'informations détaillées à ce sujet ainsi que la tenue de nouvelles consultations d'ici à la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2014; et**
- **a recommandé au Conseil d'administration de prendre note de ses observations lorsqu'il examinerait le document.**

20. Le Comité a fait observer qu'il pourrait être utile de placer l'étude des deux documents (*Méthode de calcul du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du PAM* et *Examen du cadre de financement: Mécanisme de financement anticipé*) dans la perspective plus large de l'examen du cadre de financement.

Questions diverses

Méthodes de travail du Comité financier

21. Le Comité a noté que la disposition de son Règlement intérieur concernant l'élection d'un Vice-Président (paragraphe 1 de l'Article premier) n'avait pas été mise à jour pour tenir compte du calendrier révisé des Organes directeurs de la FAO, et il a décidé que, lors d'une prochaine session, il examinerait l'opportunité de modifier son Règlement intérieur en conséquence.

Date et lieu de la cent cinquante-troisième session

22. Le Comité a été informé que la cent cinquante-troisième session se tiendrait à Rome du 26 au 30 mai 2014.